



Frais hospitaliers d'un defunt

Par **nini170386**, le **30/09/2010** à **17:08**

Bonjour,

j'ai reçu une injonction de payer une facture d'hôpital pour mon père defunt de 1600 euros qui est à mon nom seulement et que nous sommes 3 frères je n'ai rien signer quand à un eventuel droit de succession ou héritage ni vu de notaire dois-je m'aquitter de cette facture car je n'ai pas les moyens de payer cette sommes